



Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20240515-40-DE



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du lundi 15 mai 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni le lundi 11 mars 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Cruet, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

17 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

4 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
Porte de Maurienne	Thomas	PIGEOLET	1 voix (arrivée à 18h19)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres et 21 membres à partir de 18h19
TOTAL des voix	24 voix puis 25 voix à partir de 18h19.

Étaient excusés : Nicole BOUVIER, André DAZY, Jean-Marc DESCAMPS, Daniel ROCHAIX, Franck VIALLET.

François RIEU ouvre la séance à 18h05.

Olivier THEVENET est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Objet : TRAVAUX - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - SECURISATION DE LA DIGUE RIVE GAUCHE DE L'ARC SUR LES COMMUNES DE BOURGNEUF ET DE CHAMOUSSET.

Rapporteur : M. le Président

La sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et de Chamousset est une action inscrite au PAPI 2 de la Combe de Savoie qui bénéficie de subvention à 100 % du montant HT par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2024.

Par délibération en date du 28 juin 2017, le Conseil Syndical a approuvé le lancement de la consultation pour retenir un maître d'œuvre pour cette opération. Le marché « 2017-SISO-47 Maitrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les communes de Bourgneuf et Chamousset » a été attribué en janvier 2018 au bureau d'étude Lombardi Ingenierie SAS domicilié à Lyon.

Après plusieurs phases d'approvisionnement des matériaux nécessaires à l'épaississement de la digue rive gauche de l'Arc, à la déconstruction d'une habitation initialement encastrée dans la digue et à la signature des actes fonciers le chantier de la digue rive gauche de l'Arc peut maintenant être réalisé.

Il est maintenant nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;
- D'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20240515-40-DE

Berger
Levrault

Ext. Document certifié conforme et exécutoire,

Le Président,
François RIEU.



S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Le secrétaire de séance,
Olivier THEVENET.

